

DÉCLARATION D'OUVERTURE
DE LA FONDATION LITTÉRAIRE FLEUR DE LYS

Serge-André Guay – Renée Fournier – Pierre Bonin

Journal des débats de la Commission de la culture et de l'éducation
Version préliminaire
40e législature, 1re session
(début : 30 octobre 2012)

Cette version du Journal des débats est une version préliminaire : elle peut donc contenir des erreurs. La version finale du Journal est publiée dans un délai de 2 à 4 mois suivant la date de la séance de la commission.

Pour en savoir plus sur le Journal des débats et ses différentes versions

Le mercredi 21 août 2013 - Vol. 43 N° 46

Consultations particulières et auditions publiques sur le document intitulé : « Document de consultation sur la réglementation du prix de vente au public des livres neufs imprimés et numériques »

La Présidente (Mme Vien) : Bien. Alors, à l'ordre, s'il vous plaît! Nous reprenons nos travaux. Ça nous fait plaisir d'accueillir, cet après-midi, les représentants de la Fondation littéraire Fleur de Lys. M. Serge-André Guay, vous en êtes le président-directeur général?

M. Guay (Serge-André) : Eh oui.

La Présidente (Mme Vien) : Bonjour. Ça va bien?

M. Guay (Serge-André) : Bonjour. Ça va très bien. Et vous?

La Présidente (Mme Vien) : Très bien, je vous remercie. Et Mme Renée Fournier, secrétaire trésorière.

Mme Fournier (Renée) : Bonjour.

La Présidente (Mme Vien) : Bonjour. Monsieur, si vous voulez vous nommer...

La Présidente (Mme Vien) : M. Serge-André Guay, vous en êtes président-directeur général.

M. Guay (Serge-André) : Eh, oui.

La Présidente (Mme Vien) : Bonjour. Ça va bien?

M. Guay (Serge-André) : Bonjour. Ça va très bien. Vous?

La Présidente (Mme Vien) : Très bien, je vous remercie. Et, Mme Renée Fournier, secrétaire trésorière.

Mme Fournier (Renée) : Bonjour.

La Présidente (Mme Vien) : Bonjour. Monsieur, si vous voulez vous nommer à la...

M. Bonin (Pierre) : Moi, c'est Pierre Bonin.

La Présidente (Mme Vien) : Bonjour, M. Morin. Alors, je vous avise, gens de la commission et invités, que nous déposons, à votre demande je pense, les... Du livre papier au livre numérique, les nouveaux défis de l'industrie face aux gros joueurs de l'Internet, les mécanismes de la concurrence et la régulation du prix du livre. C'est un document fait par Me Charlaïne Bouchard, professeure titulaire Faculté de droit, Université Laval. Alors, merci d'être là cet après-midi. Ça nous fait plaisir de vous accueillir. 10 minutes pour présenter l'essentiel de vos messages, par la suite, un échange avec les parlementaires. Ça vous va?

M. Guay (Serge-André) : Oui. Ça me va très bien.

La Présidente (Mme Vien) : Allez-y.

M. Guay (Serge-André) : Alors, comme vous le savez, je me présente, mon nom est Serge-André Guay. Je suis président éditeur de la Fondation littéraire Fleur de Lys. Vous savez que je suis accompagné de Renée Fournier, qui est la secrétaire trésorière et libraire, et de Pierre Bonin, qui est un de nos auteurs et qui est le directeur de notre collection du domaine public.

La Fondation littéraire Fleur de Lys est le pionnier québécois de l'édition en ligne sur Internet avec impression papier et numérique à la demande, et elle célèbre cette année son 10e anniversaire. Sa mission : offrir aux auteurs une alternative à l'édition traditionnelle dans le contexte des nouvelles technologies. Elle forme aujourd'hui une communauté de plus de 300 auteurs et de plus d'un millier de lecteurs, majoritairement du Québec. Notez que la Fondation littéraire Fleur de Lys ne reçoit aucune aide financière de l'État.

Notre organisme ne fait pas partie de l'industrie traditionnelle du livre selon la loi du livre et les définitions qu'on y trouve. Aussi, elle jouit d'un certain recul lui permettant de porter un regard différent sur la situation de cette industrie. Notre mémoire se fonde sur l'analyse de sept études, dont vous avez la liste dans le mémoire, et cette analyse se résume en trois grandes observations.

Mme Fournier (Renée) : Dans un premier temps, nous avons observé que l'explication des fermetures des librairies est incomplète. Ces fermetures, dit-on, sont la conséquence directe de la concurrence des points... oui, c'est ça, de vente au rabais. Notre recherche démontre que les départs à la retraite de libraires expliquent plusieurs, sinon la majorité des fermetures.

L'Association des libraires du Québec rapportait, dès 2012... pardon, 2010, que 50 % de ses membres partiraient à la retraite en 2012, et, de ce nombre, seulement 10 % préparaient leur départ. L'association concluait que, dans la plupart des cas, il n'y aurait pas de reprise, donc fermeture.

Toutes les études analysées passent sous silence l'impact de ces départs à la retraite sur la situation du réseau québécois des librairies indépendantes. D'autre part, le collectif québécois, Nos livres à juste prix, constate, à la lecture du rapport du député français Hervé Gaymard, que le réseau de librairies s'est maintenu et développé en France grâce à la loi sur le prix unique du livre. Or, le nombre de librairies généralistes a diminué de 173 à 120 dans le seul Quartier latin de Paris depuis 2003, selon le rapport La revitalisation des commerces de proximité par la Ville de Paris publié en 2013. Au moment où le député Hervé Gaymard, déjà 44 librairies généralistes ont fermé leur porte dans le Quartier latin de Paris, mais il en fait abstraction dans son rapport.

M. Bonin (Pierre) : Dans un deuxième temps, nous observons un manque généralisé de rigueur et de données précises dans les études qui ont été analysées. C'est le cas entre autres de l'évaluation de l'offre étrangère dans le domaine du livre numérique, dans le rapport de la SODEC. Le rapport fait état d'une augmentation de 162,9 % des ventes de livres numériques aux États-Unis pour le premier trimestre de 2011. Puis la SODEC compare le marché américain avec le marché québécois. Or, le marché américain du livre numérique est très varié. Il inclut les nombreux auteurs qui optent pour l'autoédition et l'édition à compte d'auteur, ce qui n'est pas le cas au Québec présentement.

Permettez-nous d'identifier finalement ces catégories de livres qui sont exclues par la loi du Québec. Ce sont les livres autoédités, les livres édités à compte d'auteur, les livres uniquement édités en ligne, les livres qui ne sont pas distribués en librairies traditionnelles avec pignon sur rue, les livres qui sont offerts uniquement dans une librairie en ligne sur Internet, les livres uniquement imprimés à la demande, c'est-à-dire un exemplaire à la fois, à la demande expresse de chaque lecteur, et finalement les livres qui sont offerts uniquement sous la forme du numérique.

Ensuite, un autre exemple du manque de rigueur, c'est de l'étude qui a été préparée par M. Michel A. Lasalle, à la demande de l'Association des libraires du Québec. La démonstration de la structure des coûts du libraire se fonde sur les états financiers de seulement quatre librairies agréées. La représentativité sur laquelle repose cette étude est de 2,09 %, ce qui est statistiquement insuffisant pour tirer une...

M. Bonin (Pierre) : ...la démonstration de la structure des coûts du libraire se fonde sur les états financiers de seulement quatre librairies agréées. La représentativité sur laquelle repose cette étude est de 2,09 %, ce qui est statistiquement insuffisant pour tirer une quelconque conclusion.

M. Guay (Serge-André) : Dans un troisième temps, nous observons que le débat sur le prix unique du livre place le prix comme étant le premier pilier du marketing. Or, le prix est le quatrième pilier du marketing. Toute analyse sérieuse se penchera sur les quatre «P» du

marketing : la qualité du produit, l'emballage, la publicité et le prix, qui repose sur la distribution et l'exposition en magasin.

Nos libraires sont d'abord et avant tout des entrepreneurs, et à ce titre ils ont l'obligation de s'adapter aux nouveaux comportements des consommateurs pour survivre et prospérer. Comme l'enseigne la théorie de l'évolution de Darwin, une espèce s'adapte aux changements de son environnement, y compris à l'évolution des autres espèces, ou elle disparaît. Toute résistance au changement est fatale.

Avant de formuler nos recommandations, nous tenons à mettre en garde la commission sur les limites du cadre législatif et réglementaire actuel. Par exemple, la loi du livre ne reconnaît pas les librairies en ligne présentes uniquement sur Internet. C'est le cas d'Amazon, AppleiBookstore et de la Fondation littéraire Fleur de Lys. Un simple amendement de la loi du livre ne pourrait pas s'appliquer aux intervenants qu'elle ne reconnaît pas. La Fondation littéraire Fleur de Lys croit que l'Assemblée nationale n'aura pas d'autre choix que d'opter pour une nouvelle loi plutôt qu'un amendement à la loi actuelle.

Mme Fournier (Renée) : Enfin, la Fondation littéraire Fleur de Lys ne prend position ni en faveur ni contre une réglementation du prix de vente du livre. Cependant, nous formulons les recommandations suivantes à la commission.

Nous recommandons à la commission et au gouvernement d'adopter désormais une approche gagnant-gagnant en exigeant des retombées spécifiques pour maximiser l'impact de l'aide gouvernementale, y compris d'une éventuelle réglementation du prix de vente du livre. Par exemple, nous recommandons à la commission d'exiger la mise en vedette des livres québécois dans toutes les librairies, et ce, sans aucuns frais pour les distributeurs et les éditeurs.

Nous recommandons aussi à la commission d'obliger l'impression au Québec de tous les livres édités avec l'aide de l'État. Plusieurs éditeurs soutenus financièrement par le gouvernement du Québec confessent publiquement imprimer en tout ou en partie leurs livres aux États-Unis et en Asie. Ainsi, une part de l'aide de l'État québécois tirée des impôts et des taxes des citoyens profite à des imprimeries étrangères plutôt qu'à nos propres imprimeries. Nous proposons que les éditeurs québécois conservent 100 % de l'aide de l'État dans le cas où ces derniers impriment leurs livres au Québec et un pourcentage moindre de cette aide de l'État s'ils impriment leurs livres à l'étranger. La Fondation littéraire Fleur de Lys recommande qu'un label Imprimé au Québec soit instauré. Cette proposition de la Fondation littéraire Fleur de Lys reçoit l'appui de l'Association québécoise de l'industrie de l'imprimé.

Nous recommandons aussi à la commission d'effectuer un suivi très serré des ventes de livres pour mesurer l'impact d'une éventuelle réglementation du prix unique du livre.

M. Bonin (Pierre) : Enfin, pour cerner la situation réelle du livre au Québec, nous recommandons à la commission de commander et de rendre public un portrait annuel inclusif et détaillé du livre au Québec, ce qui n'existe pas présentement. Nous sommes particulièrement préoccupés aussi par le manque d'information au sujet de ce qu'on appelle maintenant le «peuple en écriture»,

c'est-à-dire de ceux et celles qui s'adonnent à l'écriture et optent pour les alternatives au marché traditionnel de l'édition telles que l'autoédition, l'édition en ligne et l'édition à compte d'auteur.

Enfin, nous tenons à vous remercier sincèrement pour nous avoir prêté votre écoute et de nous avoir invités à participer à vos travaux. Merci beaucoup.

La Présidente (Mme Vien) : Merci beaucoup, messieurs, madame, pour votre exposé. M. le ministre. M. le député de Bonaventure, bien sûr, allez-y.

M. Roy : Merci beaucoup, Mme la Présidente. Bonjour. Écoutez, question très simple : Quel serait l'effet d'une réglementation du prix de vente des livres neufs sur vos activités?

M. Guay (Serge-André) : Ça dépend si vous l'incluez dans la loi du livre. Si vous amendez simplement la loi du livre, il faut savoir que la loi du livre ne nous définit pas comme étant ni un éditeur, ni un libraire. Donc, à nous, ça ne nous affecte pas.

M. Roy : O.K. C'est tout. Mon collègue... Tu as une question?

M. Pelletier (Saint-Hyacinthe) : Moi, j'ai une question courte. Vous parlez tout à l'heure, le livre... Est-ce que... Vous êtes dans le livre numérique, vous donnez des services à ce niveau-là, est-ce que vous... votre demande, vous, avez-vous une demande à cet effet, au niveau de la... si on change la réglementation, de vous inclure... d'inclure dans la réglementation que... autrement dit, qu'on pourrait légiférer au gouvernement, inclure le genre d'entreprise que vous êtes dans cette législation-là ou si vous préférez demeurer à l'écart...

M. Pelletier (Saint-Hyacinthe) : ...dans la réglementation, autrement dit, qu'on pourrait légiférer au gouvernement, inclure le genre d'entreprise que vous êtes dans cette législation-là, ou si vous préférez demeurer à l'écart?

M. Guay (Serge-André) : Écoutez, si vous voulez nous inclure, le seul bénéfice qu'on aurait à être inclus dans la Loi du livre, et personne ne vous recommande d'ouvrir la Loi du livre, il faudrait à ce moment-là nous donner accès aux programmes d'aide. On n'a pas accès actuellement aux programmes d'aide de l'État, parce qu'on n'est pas reconnu par la Loi du livre. Mais, si vous nous incluez dans une loi à part sur le prix unique du livre, et là, vous nous demandez de nous plier à une loi alors que l'autre ne nous concerne pas, dans le sens où on ne touche aucun bénéfice de l'État, là, et on n'a aucune subvention de l'État. On parle de livre numérique, mais on parle aussi de livre papier dans notre cas. Ça, je voulais vous le préciser. On fait les deux. C'est des livres papier, mais imprimés à la demande. C'est ce qui est de plus en plus populaire à l'heure actuelle.

En Europe, aux États-Unis l'autoédition représente un fort pourcentage des ventes de livres. Et ce qu'on dit au gouvernement, ici maintenant, c'est : D'accord si vous accordez le prix unique du livre. On ne s'oppose pas à cette réglementation... à l'adoption d'une telle réglementation par le gouvernement. Ce qu'on dit, c'est : Maintenant, exigez quelque chose de très spécifique en retour. C'est très important pour nous. Ce qu'on observe, c'est que l'industrie reçoit beaucoup.

Elle valorise le livre, bien sûr. Ce qu'elle nous dit, c'est qu'elle a 12 000 emplois qu'elle soutient, 12 000 emplois pauvres d'après ce que nous dit Denis Vaugeois, qu'il y a plus de 300 millions dans l'économie qui est injecté. Ça, tous les secteurs de l'économie au Québec peuvent en dire autant. Le secteur de l'aviation peut en dire autant. Le secteur de l'alimentation peut en dire autant.

Mais dans le cas du livre, qui est soutenu davantage que tous les autres secteurs dans une certaine mesure, il faut passer à une politique de gagnant gagnant, c'est-à-dire exiger quelque chose en retour. Oui, on vous offre le prix unique du livre. Mais garantisiez-vous que le livre québécois va être mis en vedette dans les librairies, et ce, sans frais pour les éditeurs et sans frais pour les distributeurs. Parce que vous savez qu'un distributeur ou un éditeur doit payer pour que son livre soit souvent mis en vedette. Vous savez qu'une nouveauté en librairie, ça dure trois mois. La réglementation va s'appliquer pendant neuf mois. Ça veut dire que, si le livre est retiré au bout de trois mois, qu'est-ce qu'il advient des autres mois? Il n'y aura jamais eu aucun rabais sur ce livre-là. Il n'aura jamais eu la force du prix pour être vendu.

Ça, c'est de choses qu'on pourrait exiger. Par exemple, je sais qu'il y a des ententes très particulières entre certains distributeurs et chaînes de librairies pour conserver le roman québécois plus longtemps en librairie, plus longtemps que les trois mois de base. Mais ça pourrait être inclus dans une réglementation comme celle-là. Ce que je vous dis, c'est... En fait, c'est beau de donner le Bon Dieu sans confession à l'industrie du livre, mais on n'a plus les moyens financiers de faire ça. Il faut exiger des retombées très spécifiques, très particulières. Puis c'est des exemples qu'on vous donne. Par exemple, l'impression au Québec. Moi, si je reçois une subvention puis que je fais imprimer mes livres en Chine, en Asie ou chez lulu.com aux États-Unis, je donne une partie de la subvention que je reçois à des imprimeurs qui sont à l'extérieur du pays. Et ça, ça n'encourage pas notre économie. Alors, moi, je me dis : Si tu veux recevoir 100 % de la subvention comme éditeur, eh bien, à ce moment-là, fais imprimer tes livres au Québec par des imprimeurs d'ici. On a l'expertise. Ce n'est pas parce que... Les gens ne s'en vont pas à l'extérieur parce qu'on n'a pas l'expertise. On parle souvent du livre jeunesse qui coûte plus cher à imprimer. Bien, il y a au moins deux éditeurs jeunesse qui font leur mise en marché en disant : «Imprimé au Québec». Et ce n'est pas les couleurs qui manquent, ni les dessins, là. Alors, moi, je me dis : Si on continue à donner, à donner, à donner sans rien exiger de particulier en retour, ça va être difficile tantôt pour les librairies. Et on va vous demander quoi? Un fonds comme la France en a voté un dernièrement.

M. Pelletier (Saint-Hyacinthe) : Vous mentionnez aussi dans votre mémoire que la disparition, je pense que vous en avez parlé tantôt, la disparition des librairies au Québec serait plus due à la retraite des propriétaires de librairies que peut-être même la concurrence des grandes surfaces. Comment vous avez... Comment vous arrivez à déterminer que ce n'est pas l'inverse, c'est les grandes surfaces? Ou comment vous arrivez à déterminer ça? Avez-vous des...

M. Guay (Serge-André) : Je n'ai pas déterminé ça. C'est une donnée qui est disponible à l'Association des libraires du Québec. C'est une étude qu'ils ont faite en 2010...

M. Guay (Serge-André) : ...pas déterminer ça, c'est une donnée qui est disponible à l'Association des libraires du Québec, c'est une étude qu'ils ont faite en 2010, et la source, là, est précisée dans le mémoire, je ne l'ai pas dans la tête. Mais ce que la source dit, c'était... le directeur ou la directrice générale de l'association donnait une entrevue à une responsable de l'Université de Nantes en France, qui lui demandait : Avez-vous le même problème au Québec de la relève dans les librairies? Elle a répondu : Oui, on a fait une étude, il y a 50 % de nos membres qui prévoient prendre leurs retraites, et seulement 10 % ont répondu à notre offre de formation pour assurer la relève. Alors, elle-même, elle le dit.

Moi, je regarde, par exemple... il y a un des exemples qu'on donne beaucoup ici, là, c'est l'exemple de la Librairie générale française, qui a fermé ses portes. Est-ce que tout le monde a oublié qu'elle est à une minute de marche de la Librairie Pantoute, qui est une autre librairie indépendante, sur la rue Saint-Jean? Elle allait... Elle va très bien, la Librairie Pantoute. Pourquoi? Parce qu'elle a fait ce que tous les gens ici nous recommandent aux libraires de faire, d'être des animateurs dans leurs milieux, de recevoir des écrivains, d'être actifs, de renouveler son décor, de mettre l'ambiance qu'il faut, d'avoir des bons livres en vedette, etc., d'avoir un bon fonds, d'avoir des bonnes spécialités. Moi, je suis allé à la Librairie générale française, plusieurs années, elle était vouée de toute façon à la fermeture et ce n'est pas la faute des grandes surfaces, parce qu'autrement pourquoi la Librairie Pantoute aurait survécu? Non seulement la Librairie Pantoute a survécu aux grandes surfaces, mais elle a ouvert une succursale dans Limoilou. Il y a quelque chose qui ne marche pas là, il y a...

J'ai une drôle d'impression, là, on généralise beaucoup sur les fermetures, là. Si on veut le prix unique du livre, qu'on le demande, mais qu'on ne s'appuie pas trop, trop sur les fermetures, parce qu'elles ne sont pas expliquées réellement, les fermetures, à venir jusqu'à date. On n'a pas... l'Association des libraires a-t-elle fourni la liste des librairies qui ont fermé, dans son mémoire? Moi, on m'avait promis que oui, qu'ils le feraient, mais ils ne l'ont pas fait.

M. Pelletier (Saint-Hyacinthe) : C'est bien. Je ne sais pas si M. le ministre a une question, là? Non. Je pourrais continuer. À titre indicatif... Vous avez parlé... vous avez fait référence aux États-Unis, sur le marché parallèle représentait quand même un pourcentage important aux États-Unis. Mais ici au Québec, la vente des livres issus du circuit parallèle à l'édition traditionnelle, comment vous l'évaluez ici, dans...

M. Guay (Serge-André) : Écoutez, nous, on participe... l'Institut de la statistique du Québec nous téléphone à tous les mois pour enregistrer nos ventes. Je ne sais pas s'ils le font avec les autres. On n'a pas d'association d'éditeurs, on n'est pas un secteur qui est en fort développement au Québec. La majorité des gens qui ont besoin de services comme ceux-là vont aller vers les Américains, vers lulu.com, ou encore, vers des services français. On nous répond, nous, qu'après 10 ans d'existence, on a, en notre catalogue, 350 titres, mais ça devrait être des milliers qu'on devrait avoir. Effectivement, ça devrait être des milliers qu'on devrait avoir, mais beaucoup d'associations, dont l'UNEQ, ont référé plusieurs auteurs chez lulu.com aux États-Unis. Alors, la presse a accordé beaucoup d'importance à lulu.com, puis les auteurs connaissent mieux lulu.com.

Vous savez comment que c'est, un organisme sans but lucratif comme le nôtre, là, qui est une fondation qui n'a pas de salariés. On est juste des bénévoles. On n'a pas de budget marketing, là. Ce qu'on offre, nous, c'est au prix coûtant qu'on le fait, là. Nous, on charge 650 \$ pour éditer un livre numérique et papier à un auteur en lui donnant 10 exemplaires papier de son livre, qu'il peut revendre au prix de 24.95 \$. Il vient de récupérer la moitié de son investissement. Ça lui a coûté 300 \$, 325 \$. Il va aller vers une maison d'édition à compte d'auteur, ou à l'auto-édition, mais ça va lui revenir à 1 000 \$, 2 000 \$, 3 000 \$, et même, la presse a rapporté jusqu'à 15 000 \$ pour certaines maisons d'édition. Il y a même des maisons d'édition traditionnelles qui prêtent leur nom. C'est une pratique courante. Vous m'achetez les 1 000 premiers exemplaires, et je vous édite.

M. Pelletier (Saint-Hyacinthe) : Merci. Je n'ai pas d'autre question.

La Présidente (Mme Vien) : Ça va aller de ce côté-ci? Mme la députée de Laporte.

Mme Ménard : Merci beaucoup. Bonjour, madame, messieurs. Si je comprends bien, là, votre association... la mission de votre association est unique. Il n'y a pas d'autres associations au Québec, ou...

M. Guay (Serge-André) : Non, il n'y en a pas d'autres actuellement.

Mme Ménard : Pas d'autres au Québec. Vous êtes les seuls à avoir cette mission-là. Et depuis votre création, votre clientèle a augmenté? Et de combien?

M. Guay (Serge-André) : La clientèle a augmenté... On est passés... On était... Quand on a ouvert nos portes, on avait 120 auteurs. On est rendus à plus de 300, puis on en...

Mme Ménard : ...la clientèle a augmenté, et de combien?

M. Guay (Serge-André) : La clientèle a augmenté. On est passés... on était... quand on a ouvert nos portes, on avait 120 auteurs, on est rendus à plus de 300, puis on en a édité 500. Ce qu'il faut savoir, c'est que nous, notre contrat d'édition dure deux ans. Alors, l'auteur est libre de renouveler ou non, il n'a pas... il ne cède pas ses droits d'auteur à nous, on n'est pas propriétaires de son livre pour la vie ou jusqu'à 50 ans après sa mort ou 70 ans après sa mort, l'auteur peut, au bout de deux ans, retirer son livre. Il peut aussi, en même temps qu'il fait affaire avec nous, être à la recherche d'un éditeur traditionnel et décrocher, effectivement, l'intérêt d'un éditeur traditionnel. Et à ce moment-là, dans notre contrat d'édition, c'est spécifié que l'auteur peut mettre fin à son contrat avec nous s'il obtient ce qu'il veut, c'est-à-dire son rêve, c'est-à-dire de voir son livre en vitrine d'une librairie au coin de la rue.

Mme Fournier (Renée) : Parce qu'avec nous il n'est que sur Internet, on n'est pas dans les librairies.

M. Guay (Serge-André) : Alors, moi, ce qui m'a surpris, là, pour parler de la clientèle, j'ai 56 ans aujourd'hui, là, mais j'avais 46 quand j'ai lancé la fondation, et je m'attendais à une majorité de jeunes qui allaient sauter sur ça. Je me dis : La génération numérique, ce sont les jeunes. Bien non, ça a été les gens plus âgés qui sont venus, des gens de 50 ans et plus, des retraités qui écrivent. J'ai été surpris par la qualité des écrits. Au Québec, actuellement, ceux qui écrivent, c'est ceux qui ont le temps, hein? On n'écrit pas beaucoup par loisir quand on a 24 ans puis qu'on attend un enfant, puis qu'on doit travailler, puis payer la garderie, etc., on n'a pas ce loisir-là. Mais au Québec, c'est cette population-là, c'est ce que j'appelle le peuple en écriture, c'est cette population-là qui écrit. C'est celle qu'on a formée, là, avec la Révolution tranquille, avec l'instruction publique obligatoire, l'ouverture des écoles, l'ouverture aux livres, l'ouverture à la culture. Là, elle a fini de travailler. Elle a écrit probablement toute sa vie pour des besoins professionnels et, là, elle écrit pour elle. Elle écrit souvent pour ses enfants, ses petits-enfants, mais elle écrit aussi pour des secteurs. Par exemple, on a édité l'autobiographie du fondateur de l'ENAP au Québec, il n'a pas passé par un éditeur traditionnel. Alors, il y en a qui sont un peu... ils ne veulent plus, là, attendre puis avoir trois, quatre, cinq, six, 10 lettres de refus d'éditeurs. Ils disent : Regarde, moi, je vais le faire pour un petit marché, je vais le faire pour mes proches, pour mon réseau à moi, je vais le mettre sur Internet, tant mieux s'il y en a d'autres qui le découvre à travers le monde, mais je vais passer tout simplement par les nouvelles technologies puis je vais me contenter de ça. Mais au Québec, actuellement, le peuple en écriture, on n'a pas de portrait. En France, il y en a un, et qui vient de paraître, là, au mois de juillet.

Mme Ménard : Vous avez mentionné tantôt que les éditeurs font imprimer à l'extérieur du Québec. J'ai été... en fait, quand j'ai pris connaissance de ça, j'ai été stupéfaite parce que c'est quand même des subventions qui viennent des contribuables. Alors, à quelle hauteur ça se fait, ça?

M. Guay (Serge-André) : On ne le sait pas. Même l'industrie du livre, l'association que j'ai rencontrée, ne le sait pas non plus. Ce sont des rumeurs qui circulaient. Moi, je savais qu'on m'avait... on m'avait informé sur des commentaires suite à un article que j'avais publié au sujet de lulu.com qui nous menaçait. Une directrice de lulu.com nous a dit : Des éditeurs québécois qui font imprimer leurs livres chez lulu.com, il y en a. Récemment, on m'a confirmé... un homme d'affaires étranger qui est en processus d'ouvrir une entreprise au Québec m'a confirmé, après sa tournée des éditeurs au Québec, qu'il en a au moins connu deux qui lui ont confessé imprimer ses livres à l'extérieur du Québec. Mais, là où c'est le plus étonnant, madame, il s'agit d'aller sur le blogue de l'Association nationale des éditeurs de livres, et vous trouvez là un message dans lequel une jeune éditrice jeunesse confesse que tout le monde lui conseille d'aller imprimer ses livres en Chine, car elle ne survivra pas. Et vous avez juste à lire les commentaires qui suivent le message dans le blogue de l'association pour voir qu'il y en a qui vous font rapport qu'ils font imprimer leurs livres en Asie.

Mme Ménard : O.K. À la page 11 de votre mémoire, vous dites : «Nous excluons tous les livres produits en parallèle de l'industrie traditionnelle du livre», et vous en identifiez quelques-uns. Il y a deux que j'aimerais que vous me clarifiiez de quoi il s'agit, vous parlez des livres autoédités et vous parlez des livres édités à compte d'auteur.

M. Guay (Serge-André) : Il y a trois grands types d'édition. L'édition à compte d'éditeur, c'est ce que fait l'industrie traditionnelle du livre, c'est-à-dire, ça ne coûte absolument rien à l'auteur d'être édité...

Mme Ménard : ...et vous parlez des livres édités à compte d'auteur.

M. Guay (Serge-André) : Il y a trois grands types d'édition. L'édition à compte d'éditeur, c'est ce que fait l'industrie traditionnelle du livre, c'est-à-dire ça ne coûte absolument rien à l'auteur d'être édité. En fait, on dit que ça ne lui coûte rien, que ça lui coûte ses droits d'auteurs sur son œuvre...

Une voix : ...long terme...

M. Guay (Serge-André) : ...à très long terme, ça lui coûte beaucoup, même s'il n'y a aucuns frais pour être édité. Ça lui donne une chance parce que 90 % des manuscrits sont refusés.

Le livre autoédité, c'est l'auteur qui contracte tous les services dont il a besoin, services d'infographie, la révision, la correction, le montage de la maquette, l'imprimeur, le distributeur, etc. Il contracte lui-même chacun des services.

Pour faciliter la vie à cet auteur-là, qui souhaite s'autoéditer, mais qui ne veut pas s'embourber avec 200 contrats à signer, puis à surveiller, puis à vérifier, il y a des maisons d'édition qui offrent ce qu'on appelle l'édition à compte d'auteur. Alors, l'auteur fait affaire avec un seul service qui lui fournit tous les services pour s'autoéditer.

Mme Ménard : Donc... Parfait. Vous avez mentionné aussi le manque de rigueur dans les données. Et là, en lisant cela, là, je me suis dit, il est passé plein de monde depuis trois jours maintenant, et on a eu plein de données. Est-ce que j'entends que les chiffres qu'on... en fait, on a posé des questions, on a eu des réponses sur certaines données. Alors, est-ce que j'en conclus que ces données-là ne seraient pas tout à fait exactes?

M. Guay (Serge-André) : Ce n'est pas que les exactes, c'est qu'elles sont insuffisantes et insuffisamment expliquées aussi. Moi, j'ai écouté la première journée de la commission, je m'attendais à ce qu'on vous fournisse des données quand vous posiez des questions sur des données. Alors, la première journée, je l'ai écoutée en entier, puis souvent on vous a répondu : Ah, on n'a pas les données, on n'a pas les données. Et il y a quelqu'un... Prenons l'Association nationale des éditeurs de livres, ils vous ont répondu qu'ils ne savaient pas comment il y avait d'éditeurs au Québec et que, cette question-là, vous devriez la poser à la SODEC. Est-ce que la SODEC a le bon portrait? On n'a pas de portrait sectoriel du livre au Québec. Le livre, là, il a comme échappé aux grappes industrielles de Gérald Tremblay, là. Dans tous les secteurs, au Québec, on a une table agroalimentaire, on a une table pour l'industrie, on a une table pour tous les secteurs industriels, mais, dans le domaine du livre, il y a une table de concertation de l'industrie du livre, dont est exclu le gouvernement — à moins que je me trompe, M. le ministre — il y a un conseil de la lecture et du livre, qui est, en fait... qui regroupe beaucoup de gens de l'industrie, mais peu de gens de l'extérieur de l'industrie, peu de spécialistes. Moi, je n'ai pas été étonné par les données qui vous ont été livrées ici, là. Même dans le dernier mémoire que j'ai lu, celui de l'Association des libraires, là, on a parlé des fermetures pendant un paragraphe, et puis

on s'est tus sur la question par la suite, mais on argumente encore. Il y a beaucoup d'argumentation, mais les données sur lesquelles on s'appuie ne sont pas élaborées suffisamment, on n'a pas les sources ou, si on prend, par exemple, la fameuse référence au rapport Gaymard, là, que tout le monde a vu venir comme si c'était une panacée, je l'ai soumis, moi, le rapport Gaymard, en comparaison avec le fameux rapport de la revitalisation de la ville de Paris, à un directeur, rédacteur en chef d'un site d'actualités littéraires en France et je lui ai demandé : Est-ce que je me trompe ou Gaymard a fait erreur? Et il m'a bien dit que Gaymard a fait erreur, parce que, faire un rapport et dire que la loi du livre a protégé le réseau, au moment même où vous l'écrivez puis que vous avez déjà 44 librairies dans un tout petit quartier qui a fermé ses portes... bien, un tout petit quartier, le Quartier latin, c'est quand même très grand, là, on parle d'une ville où il y a 12 millions d'habitants, c'est quand même curieux de la part d'un député, là, qui va offrir un rapport sur l'impact de la loi sur le prix unique du livre. Oubliez ça, oubliez toutes les autres fermetures. On peut généraliser puis dire : Ah, tout le monde... tu sais, tous les secteurs, l'Europe ne va pas bien, comme M. Vaugeois l'a dit, certainement, mais certainement aussi au Québec.

Mme Ménard : Parfait. Merci beaucoup. Merci, Mme la Présidente.

Une voix : Bienvenue.

La Présidente (Mme Vien) : Merci beaucoup, chère collègue. Mme la députée de Montarville.

Mme Roy (Montarville) : Oui. Merci beaucoup, Mme la Présidente. Bonjour, madame, bonjour, messieurs, merci pour votre mémoire. Comme vous versez davantage dans le livre numérique, j'aimerais aller à votre page 21, 26. On va parler du prix du livre numérique. On a eu plusieurs invités qui nous disaient que ça représentait entre 2 %, 3 % et 4 %...

Mme Roy (Montarville) : ...davantage dans le livre numérique, j'aimerais aller à votre page 21.26, on va parler du prix du livre numérique. On a eu plusieurs invités qui nous disaient que ça représentait entre 2 %, 3 % et 4 % des ventes au Québec. Vous nous dites, au paragraphe 5.3 , Limite de la compétitivité du livre numérique offert par l'édition traditionnelle : «Nous tenons aussi à mettre en garde les élus face à la réglementation éventuelle du prix vente des livres numériques. Actuellement, les éditeurs traditionnels québécois vendent la version numérique de leurs livres à 75 % du prix de l'exemplaire papier. Notez que ce prix est maintenu malgré la nouvelle aide financière de l'État pour la production de la version numérique. Or, ce prix n'est pas compétitif face à la concurrence étrangère.» Pourriez-vous élaborer à cet égard?

M. Guay (Serge-André) : Quand on vend un livre numérique à 70 % ou à 75 % du coût de l'exemplaire papier, ce n'est vraiment pas compétitif sur le marché. Si vous allez sur Amazon, si vous allez à la librairie... À notre fondation, nous, on a établi un prix fixe 7 \$. Tous les livres papier se vendent 24,95 \$ sauf exception, s'il y a beaucoup d'images couleur, on monte à 29,95 \$. Mais on a établi un prix fixe. À l'heure actuelle, là, si, moi, j'étais à engager une firme marketing externe et que je devais analyser la situation du livre numérique au Québec et voir. Tu sais, on peut dire que ça peut prendre un an, deux ans, trois ans, cinq ans à décoller, mais ça ne décollera pas à ce prix-là.

Une voix : Impossible.

M. Guay (Serge-André) : C'est impossible, c'est trop dispendieux pour ce qu'on nous offre parce qu'on ne nous offre pas grand-chose pour l'heure, là. On nous offre souvent le PDF de l'exemplaire papier, là, et il n'y a pas d'interactions. Souvent, il n'y a même pas de table des matières interactive, il n'y a pas grand-chose. Souvent, s'il y a des entêtes et des pieds de pages, on est chanceux. Mais il y a un travail à faire, puis le travail est dans le prix.

Alors, moi, je sais qu'on a été en retard dans le démarrage du livre numérique. Pourquoi? Mon interprétation est facile à ça : Les éditeurs attendaient l'aide de l'État. Et c'est souvent comme ça, au Québec, dans le milieu du livre, on attend l'aide de l'État. C'est une industrie qui est sous un respirateur artificiel de l'État. Elle vous le dira elle-même : Si vous retirez votre aide, ils meurent. C'est presque une industrie gouvernementale. À 70 % du prix d'un exemplaire papier pour les livres numériques, ça ne fonctionnera pas et ne fera pas sa place sur le marché. On va aller acheter ailleurs. Et, autre chose, sans compter que de plus en plus d'auteurs — chez nous, on le remarque — qui décident d'offrir la version numérique de leurs livres tout à fait gratuitement. C'est le cas de Pierre, ici.

M. Bonin (Pierre) : Oui.

M. Guay (Serge-André) : Il est rendu à plusieurs milliers d'exemplaires téléchargés.

M. Bonin (Pierre) : À travers le monde, soit dit en passant.

M. Guay (Serge-André) : Au-delà de 40 000 lecteurs, imaginez. Sa valorisation, elle est là, il savait qu'il ne pouvait pas vivre de ça. Il y a quoi? Il y a 200 personnes au Québec qui vivent de leurs écrits, y compris la pige. Alors, ce n'est pas un prix compétitif. Puis, même si on leur donne le fameux 500 \$, maximum 30 000 \$ par année, je crois, pour le livre numérique, là, par éditeur, ils n'ont pas baissé le prix.

Mme Fournier (Renée) : D'autant plus que le livre numérique finalement c'est la maquette qu'on prépare pour le livre papier. Et le travail est déjà fait, alors comment ils justifient ce prix-là? Ce n'est pas pour le surplus de travail parce que, justement, ça ne leur en demande pas plus. C'est un profit qui est beaucoup plus grand finalement.

La Présidente (Mme Vien) : Ce sera votre mot de la fin, chère madame. Merci pour votre présentation. Merci beaucoup. Bon retour. Je suspends le temps d'accueillir M. Germain Belzile. Il est accompagné de M. Vincent Geloso. Je ne sais pas si je le prononce comme il faut, je vais savoir me reprendre.

(Suspension de la séance à 16 h 49)